

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2021

PROTÉGER RÉMUNÉRATION AGRICULTEURS - (N° 4134)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE108

présenté par

M. Benoit, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Labille, Mme Sophie Métadier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Six, M. Zumkeller, M. Girardin et M. Questel

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

L'article L. 441-4 du code de commerce est ainsi modifié :

« 1° À la fin de la seconde phrase du premier alinéa du V, le mot : « mars » est remplacé par le mot : « février » ;

« 2° À la première phrase du VI, le mot : « mars » est remplacé par le mot : « février » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli propose de resserrer le calendrier des négociations commerciales annuelles qui devront s'achever au plus tard le 1^{er} février.